



## MOTION

**Auteur** PLR/FDP, par Mathieu Couturier et Thomas Birbaum  
**Objet** Progression à chaud - Les contribuables passent sur le gril!  
**Date** 05/09/2023  
**Numéro** 2023.09.302

Le retour de l'inflation après une décennie de pause a familiarisé l'autorité politique avec le principe de la progression à froid. Pour rappel, la notion de progression à froid fait référence au fait que pour un taux d'imposition progressif donné, un contribuable se voit imposer un taux d'imposition moyen plus élevé en raison d'un revenu nominal qui augmente, même si son revenu réel n'a pas augmenté en conséquence. Il en résulte une réduction du pouvoir d'achat.

La progression à froid désigne donc un mécanisme de compensation qui permet d'enrayer cette spirale par le biais d'une indexation (« étirement ») des barèmes permettant ainsi d'atténuer l'augmentation fiscale. L'autorité politique relève ainsi chaque palier du barème en proportion du renchérissement et/ou adapte les déductions fiscales.

Pourtant, jamais ou presque, le politique ne s'est penché sur sa petite soeur : la progression à chaud. Celle-ci décrit une augmentation du taux d'imposition qui repose sur une augmentation du pouvoir d'achat du revenu imposable, mais cette augmentation est le résultat de la croissance de la productivité dans l'ensemble de l'économie et non de la progression d'un individu donné au sein de la structure salariale.

Entre 2010 et 2020, le pouvoir d'achat des Suisses a augmenté de 8.4% en moyenne, ainsi un individu avec un salaire moyen aurait dû payer 8.4% d'impôts en plus. Mais en réalité et vu que le barème fiscal est progressif, l'imposition a augmenté de manière surproportionnelle malgré le fait que la place de l'individu dans la répartition des revenus au niveau suisse n'a pas changé (il est toujours dans la classe moyenne).

De plus, la progression à chaud diminue la progressivité de l'impôt sur le revenu. En effet, la majeure partie de l'effet de progressivité de l'impôt touche la classe moyenne, et non les hauts revenus qui sont déjà au plafond de l'impôt (taux proportionnel). La classe moyenne se retrouve donc propulsée dans les taux les plus élevés et se retrouve à payer quasiment le même taux que des très hauts revenus. Cela remet en question le principe même de progressivité de l'impôt. Lors des discussions sur le système fiscal suisse, cet aspect a jusqu'à présent été trop négligé ; la progression à chaud a tout simplement été oubliée.

### Conclusion

Afin de respecter le principe de progressivité de l'impôt et la légitimité démocratique de chaque impôt, les motionnaires demandent de compenser la progression à chaud. Ainsi les recettes fiscales de l'Etat augmenteraient seulement au rythme de la croissance nominale des revenus. Pour ce faire, les barèmes fiscaux doivent simplement être liés à l'indice des salaires nominaux (continuellement mis à jour par la Confédération

et facilement observable).